

**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE AUTOROUTE DANS L'AXE DE LA ROUTE 185
ENTRE RIVIÈRE-DU-LOUP ET LA FRONTIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK,
TRONÇON CABANO–NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉPONSES AUX QUESTIONS 1 et 5 DU 6 NOVEMBRE 2006

Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Novembre 2006

QC 1 Passage agricole

Quels seraient les coûts engendrés par l'agrandissement d'un passage agricole de manière à permettre le passage d'une moissonneuse de hauteur standard (environ 5 mètres) pour la région?

Réponse :

Pour une moissonneuse-batteuse de 5 mètres de hauteur, il faudrait rehausser la hauteur d'un passage agricole de 1 mètre, afin que la hauteur libre soit de 5,5 mètres. Nous estimons grossièrement le coût à 1 560 \$ supplémentaires par mètre linéaire de passage agricole à construire. Concernant la traverse au km 31,7 qui mesure 90 mètres de longueur et dont le coût est évalué à 630 000 \$, il en coûterait plutôt 770 000 \$. En ce qui concerne la traverse au km 36,2 qui mesure 110 mètres de longueur, les coûts passeraient de 770 000 \$ à 941 000 \$.

Cependant, il ne faut pas oublier que la largeur des passages agricoles prévus à l'avant-projet est de 6 mètres, alors que la largeur maximale des nouvelles moissonneuses disponibles sur le marché est de 7,3 mètres (24 pieds) et que les plus anciennes avaient une largeur maximale de 5,49 mètres (18 pieds). De plus, lors de la réalisation de notre enquête auprès des agriculteurs en 2004, la largeur maximale de la moissonneuse-batteuse de la région était de 4,57 mètres (15 pieds). Les vérifications des derniers jours nous ont permis de constater que la plus grosse moissonneuse-batteuse de la région avait maintenant 6,1 mètres (20 pieds) de largeur. Pour les fins de la présente, nous considérerons la largeur maximale de la moissonneuse de la région à laquelle nous ajoutons un dégagement de 750 mm de chaque côté. La largeur de l'ouverture requise serait donc de 7,6 mètres. Si l'on combine la hauteur de 5,5 mètres et la largeur de 7,6 mètres, nous estimons qu'il en coûterait plutôt 3 850 \$ supplémentaires par mètre linéaire de passage agricole à construire. Pour la traverse au km 31,7 dont les coûts sont évalués à 630 000 \$, il en coûterait maintenant 980 000 \$. Au km 36,2, les coûts passeraient de 770 000 à 1 195 000 \$.

QC 5 Affichage

Avec la venue de l'autoroute projetée, est-ce que certains commerces devraient modifier leur affichage publicitaire afin de respecter les distances minimales et les dimensions édictées dans la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation et la Loi sur la publicité le long des autoroutes?

Réponse :

Avec la venue de l'autoroute 85, il est certain que des publicités déjà en place le long de la route 185 deviendront dérogatoires à certaines dispositions de la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation (A-7.0001). Comme les entités administratives riveraines du projet sont des Villes, c'est la loi A-7.0001 qui s'appliquera.

Chaque dossier sera traité cas par cas, en temps et lieu, lors de l'étape de préparation des plans et devis. Les commerçants en question seront rencontrés à ce moment par un représentant du MTQ, afin de les informer des possibilités d'affichage qui s'offriront à eux en fonction de la nouvelle autoroute.